

Interview de Jacques Santer: la répartition des portefeuilles (Sanem, 3 mai 2006)

Source: Interview de Jacques Santer / JACQUES SANTER, Étienne Deschamps, prise de vue : François Fabert.- Sanem: CVCE [Prod.], 03.05.2006. CVCE, Sanem. - VIDEO (00:08:04, Couleur, Son original).

Copyright: Transcription CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/interview_de_jacques_santer_la_repartition_des_portefeuelles_sanem_3_mai_2006-fr-0ab87eda-b775-459d-be06-d4185c55dea6.html



Date de dernière mise à jour: 04/07/2016

Interview de Jacques Santer: la répartition des portefeuilles (Sanem, 3 mai 2006)

[Étienne Deschamps] La chose n'est pas facile, mais malgré tout vous parvenez à constituer votre Commission, à répartir les différents portefeuilles, et en octobre 1994, vous organisez au Luxembourg, au château de Senningen, la première réunion de travail avec les membres de votre Commission. Comment cette première rencontre s'est-elle déroulée?

[Jacques Santer] Elle s'est donc relativement bien déroulée, parce que, en général, la répartition des portefeuilles, ça se termine toujours dans une «nuit des longs couteaux», comme on l'appelle. Delors l'avait fait de cette façon-là, également toutes les Commissions et moi-même lorsque j'ai fixé la réunion ici, fin octobre. C'était avant le 1^{er} novembre, je m'étais fixé comme *deadline*, comme date limite, le 1^{er} novembre. J'avais fixé l'après-midi la conférence de presse pour les journalistes à 4 heures. Alors ils ont dit: «Mais vous êtes optimiste», et j'ai dit: «Oui mais à 4 heures, tout est terminé». Et c'est ainsi que ça s'est fait également. Ça s'est bien terminé. La répartition des portefeuilles, telle que je l'avais proposée, était entérinée à part entière par les membres de la Commission. Sauf qu'il y avait encore deux problèmes. Un problème mineur, ça c'était le problème avec l'Italienne, madame Bonino, parce qu'en Italie, ils ont changé presque tous les jours de commissaire, de détenteur, de personnalité, et la dernière personnalité qui était proposée, c'était monsieur Napolitano, qui était le président de la Commission juridique et de la Commission de la sécurité au sein du Parlement, ou du Sénat italien. Un homme de loi très distingué, et de sorte que je lui avais donné, dans le cadre de la répartition des portefeuilles, celui de la justice et de la sécurité intérieure. Et vendredi après-midi – ceci se trouvait donc samedi – vendredi après-midi, je reçois un télégramme de monsieur Berlusconi, qui était alors président du Conseil, disant: «Non, monsieur Napolitano ne va pas à Bruxelles, il y a madame Bonino». Mais madame Bonino, elle se trouvait à ce moment-là à New York, aux Nations unies. Alors, on avait des difficultés à la joindre et elle devait d'abord revenir. Elle ne savait pas non plus qu'il y avait la réunion, mais elle acceptait volontiers d'être membre de la Commission. Et alors j'ai dû changer l'ensemble de la répartition le vendredi soir, en donnant à madame Gradin le dossier de la justice et de la sécurité intérieure. Et en donnant à madame Bonino, parce qu'elle voulait cela, le dossier des droits de l'homme, parce qu'elle était férue des droits de l'homme, même si les droits de l'homme pour l'Union européenne n'avaient pas la même consistance que dans d'autres enceintes internationales.

Et alors, c'est pour cela que j'ai dû l'étoffer par après, en lui adjoignant le dossier de la pêche. Ça c'était un problème.

Deuxième problème: c'est que monsieur Brittan, Leon Brittan, n'était pas très heureux avec sa propre répartition, parce qu'il voulait avoir le commerce international, ce qu'il a reçu, il voulait avoir ça. Donc, avec les négociations de l'*Uruguay Round*, avec le WTO, et tout ça. Cela il a eu, mais il voulait avoir également tout le domaine des pays de l'Est. Lui étant de naissance balte. Il voulait avoir également la compétence pour... Ça j'ai refusé, parce que je voulais donner ça, ce que j'ai d'ailleurs fait, à monsieur van den Broek. Là, il menaçait même avec la démission, etc. J'ai dit: «Écoutez, si vous voulez démissionner, moi j'accepte la démission. J'ai toujours, dans toute ma vie, toujours accepté toutes les démissions qui m'ont été présentées». Ça tout le monde savait, donc ce n'était pas pour moi une menace. J'ai dit: «Si vous démissionnez, alors je demanderai à monsieur Major de nommer un autre, c'est très simple, n'est-ce pas. Moi j'accepte, ce n'est pas à moi de ne pas accepter une démission». Et comme ça, ça c'est bon... Dans les journaux britanniques, il y avait encore un qui était encore un peu agressif, là-dessus, mais qui voulait encore introduire, je dirais, les jours après, quelques éléments de tension au sein de la Commission. J'ai dit non. J'ai reçu, à la conférence de presse d'ailleurs, j'ai reçu des journalistes britanniques et tout ça, j'ai dit: «Non, c'est accepté comme ça. Je le présente comme ça au Parlement européen. C'est au Parlement de décider et si quelqu'un n'accepte pas cela, il n'a qu'à démissionner et je nomme un autre». Et ça, les Britanniques avaient du mal à accepter. Mais n'empêche, ils ont dû se rendre à l'évidence que c'était bien ma détermination de le faire. D'ailleurs, en général, si vous lisez les journaux et les quotidiens après la réunion de Senningen, tous les journaux étaient plutôt favorables, n'est-ce pas. Ils étaient même, je me rappelle, le *Frankfurter Allgemeine*, qui en général n'est pas très tendre, a dit que c'était une grande réussite sur le plan diplomatique, etc. Donc, en général c'était bien perçu et c'est pour ça qu'au Parlement européen également, j'ai reçu là une très grande majorité. Si à l'investiture on a eu un résultat assez serré, ici pour la Commission, c'était un résultat très..., je dirais, assez convaincant. En tout cas, je crois, même les deux tiers

ou trois quarts des voix du Parlement étaient assurées.

Il y avait auparavant encore les auditions des différents commissaires, qui se sont passées relativement bien. Il y avait seulement une ou deux auditions qui se sont passées moins bien pour madame Gradin, je crois également et pour l'Irlandais, qui était moins favorable au divorce ou à l'avortement, etc. Mais ça, c'était la position traditionnelle des Irlandais, et là certains parlementaires ont fait une réserve, mais ce n'était pas important, malgré tout ça s'est bien passé.